



☐ **Demande d'un permis de conduire sur la base d'un permis de conduire étranger :**
Pour toutes les catégories? ☐ oui ☐ non > Sinon à quelle(s) catégorie(s) renoncez-vous ? _____
Demande de permis d'élève conducteur ou de permis de conduire pour la catégorie :

voir → A A1 B B1 C C1 D D1 BE CE C1E DE D1E F G M TPP TR
au verso ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

1. Indications personnelles

Nom: _____

Prénom(s): _____

Domicile légal: chez, rue, n° _____

N° postal: _____ Localité: _____

Communes d'origine/canton (Pour les étrangers: pays d'origine) _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____
jour mois année ☐ féminin ☐ masculin



E-mail : _____

▽ Signature du demandeur dans le cadre, sans toucher les bords! ▽

Réservé à l'office cantonal des véhicules

Date: _____ Visa: _____

2. Maladies, infirmités et toxicomanies (s. v. p. cochez ce qui convient)

2.1 Souffrez-vous d'affections incomplètement guéries telles que :

-maladie du système nerveux ? ☐ oui ☐ non
-blessure consécutive à un accident ? ☐ oui ☐ non

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous souffert :

-de diabète ? ☐ oui ☐ non
-de maladie cardiovasculaire ? ☐ oui ☐ non
-de problèmes d'alcool, de stupéfiants et/ou de médicaments ? ☐ oui ☐ non
-de troubles mentaux ? ☐ oui ☐ non
-de crises d'épilepsie ou de crises semblables ? ☐ oui ☐ non
-d'évanouissements fréquents ? ☐ oui ☐ non
-de somnolence diurne accrue ☐ oui ☐ non

2.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule automobile ? ☐ oui ☐ non

Si oui: laquelle ? _____

2.4 Remarques : _____

3. Personnes sous curatelle

Etes-vous privé de vos droits civils ? ☐ oui ☐ non

Nom et adresse du curateur : _____

4. Antécédents

La délivrance d'un permis vous a-t-elle déjà été refusée ? ☐ oui ☐ non

Annexes (s. v. p. cochez ce qui convient)

☐ 1 photographie passeport en couleur avec nom/prénom au verso (format env. 35 x 45 mm) ☐ livret pour étrangers
☐ Passeport/carte d'identité (pour les Suisses) ☐ attestation «premiers secours»
☐ ☐ permis de conduire étranger
☐ autres _____

5. Examen de la vue (valable 24 mois) → à compléter par un opticien agréé ou un oculiste →

5.1 Acuité visuelle non corrigée corrigée
vision lointaine à dr: à g: à dr: à g:

5.2 Champ visuel horizontal

1^{er} groupe : ☐ ≥ 120° ☐ < 120°

pertes : ☐ non ☐ oui ☐ à droite ☐ à gauche
☐ en haut ☐ en bas

5.3 Mobilité des yeux

☐ les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas

Diplopie : ☐ non ☐ Oui, direction: _____

5.4 Remarques : _____

Evaluation Exigences du 1^{er} groupe

☐ Satisfaite sans correcteurs de vue
☐ Satisfaite uniquement avec correcteurs de vue
☐ Non satisfaites

Date : _____ Sceau/Signature : _____

Echange de permis de conduire étranger

Celui qui renonce à certaines catégories prend note qu'une demande d'échange ultérieure de ces catégories peut être déposée dans un délai d'une année à partir de ce jour. Passé ce délai, seul un permis d'élève-conducteur pourra être délivré avec les droits et les obligations qui en découlent.

Identité et données personnelles

Lors d'une première demande de permis de conduire, le requérant doit se présenter personnellement à l'office cantonal des véhicules muni d'une pièce d'identité, avec photographie (carte d'identité / passeport, pour les étrangers : livret pour étrangers).

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97 de la loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

Date : _____

Signature du demandeur :

De plus, pour les mineurs/personnes sous curatelle, signature obligatoire du représentant légal (père, mère ou curateur) :

Permis de conduire – Catégories

Catégories / Sous-catégories			Age minimal/condition	Examen médical
A		Motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0.20 kW/kg.	18 ans	non
		Motocycle d'une puissance supérieure à 35 kW et un rapport puissance/poids supérieur à 0.20 kW/kg.	2 ans de pratique de la conduite avec la cat. A 35 kW sans infraction	non
A1		Motocycle d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm ³ et d'une puissance maximale de 11 kW.	16 ans 15 ans : ≤ 45 km/h, ≤ 4 kW et ≤ 50 cm ³	non
B		Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg.	17 ans	non
B1		Tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 670 kg et quadricycles à moteur.	18 ans	non
C		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg et dont le nombre de place, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
C1		Voitures automobiles dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg et dont le nombre de places, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	18 ans	oui
D		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans Casier judiciaire requis	oui
D1		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de place est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg.	21 ans Casier judiciaire requis	oui
BE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la la catégorie B.	17 ans	non
CE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	18 ans	oui
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque dont le poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg.	18 ans	oui
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	21 ans	oui
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque dont poids total dépasse 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12'000 kg et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes.	21 ans	oui
Catégories spéciales				
F		Véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.	16 ans: véhicules de travail, tracteurs, chariots à moteur, véhicules agricoles 18 ans: autres véhicules	non
G		Véhicules automobiles agricoles et forestiers dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des véhicules spéciaux.	14 ans	non
M		Cyclomoteurs.	14 ans	non
Transport professionnel de personnes				
TPP		Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B 121 ou B122 ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	Une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante sans infraction.	oui
TR		Trolleybus.	Casier judiciaire requis	oui



Scannez le code-barre →



NB : Tout refus de la présente demande fera l'objet d'une décision assortie d'un émolument.